

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement
tenue le mardi 7 février 2017 à 19h00**

ÉCOLE LES BOCAGES, 4832 DES LANDES, ST-AUGUSTIN, QUÉBEC

Étaient présents :

Diane Alary

Valérie Deilhes

Guylène Plante

Philip Boumansour

Simon Dostie

Sébastien Simard

Marie-Christine Côté

Sébastien Gobeil

Chantale Coulombe

Marie-Josée Labrecque

Invitée :

Roseline Drolet

Étaient absents :

Sophie Arsenault

Lucie Baril

Philippe Bolduc

1. Ouverture

1.1 Mot d'ouverture

M. Gobeil souhaite la bienvenue à tous et souhaite une bonne année 2017 aux membres du Conseil d'établissement.

1.2 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

M. Gobeil constate que le quorum est atteint.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Gobeil présente brièvement l'ordre du jour de la réunion.

On effectue ensuite les ajouts suivants à la section « Varia » :

- 7.1 Aide aux devoirs : bilan provisoire
- 7.2 Module de jeu

Il est proposé par Mme Guylène Plante d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 7 février 2017. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-028**

1.4 Adoption et suivis au procès-verbal du 7 décembre 2016

Corrections :

- Point 5.2, 4^e paragraphe : On modifie la première phrase « M. Gobeil termine son résumé en rapportant *qu'il y avait beaucoup d'émotion chez les parents qui ont d'ailleurs tous pris la parole au micro.* »
- Point 6.6, 3^e puce : On modifie la dernière phrase « ~~Toutefois~~, ce surplus *ne fait pas* partie des opérations courantes et *sera utilisé pour le financement du complexe sportif de Rochebelle.* »

Suivis :

- Point 3.1 : Telle qu'annoncée en décembre, une restructuration a eu lieu à la table des départs du service de garde pour préserver la sécurité tout en facilitant les départs.

À ce sujet, M. Simard présente un document intitulé « SDG – Organisation fin de journée » qui serait affiché en grand format dans le hall d'entrée de l'école et qui serait également présenté dans la prochaine parution du *Bocages Express*. On se questionne sur la brigade-accueil composée d'élèves de 6^e année supervisés par Mme Nicole Dubois. M. Simard affirme que les élèves sont en adaptation, mais s'acquittent bien de leur nouvelle tâche. Les éducateurs, quant à eux, doivent s'habituer à aller indiquer l'endroit où ils sont sur le tableau géant placé à l'entrée. Certains ajouts et modifications sont proposés au document :

- Titre : Remplacer « SDG » par « Service de garde » pour être mieux compris
- 1^{re} section : Remplacer 15h10 par 15h17 pour respecter l'horaire de la fin des classes
- 3^e section : Enlever la parenthèse concernant la limitation des appels puisque cette information est inutile pour les parents et concerne davantage la gestion interne
- 4^e section : Indiquer que les parents doivent se référer au tableau et que les enfants sont regroupés dans les locaux de fermeture à proximité du hall d'entrée
- 5^e section : Ajouter à la première étoile d'aviser le secrétariat le plus tôt possible en journée s'il y a un changement à l'horaire habituel de l'enfant
- Insérer une section entre la 4^e et la 5^e section indiquant ce qui se passe entre 17h00 et 18h00, c'est-à-dire que les enfants sont dans les locaux de fermeture
- Grossir les heures puisque c'est ce qui importe le plus aux parents

M. Simard est en réflexion pour l'achat de cartes magnétiques étant en fonction à des heures précises pour les parents utilisateurs du service de garde. Dossier à suivre...

- Point 5.3 : Le plan triennal de répartition et des destinations des immeubles 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, pour lequel le Conseil d'établissement était en accord, a été adopté comme tel par le Conseil des commissaires le 31 janvier dernier.
- Point 6.2 : La cueillette de sang pour Héma-Québec ayant eu lieu le 15 décembre dernier s'est très bien déroulée et a comptabilisé 97 donateurs. On félicite Mme Julia Béland-Godin et les élèves de 6^e année pour la belle organisation.

Il est proposé par Mme Diane Alary d'adopter le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2016. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-029**

2. Interventions du public

Aucune intervention du public.

3. Adoption

3.1 Contrat de photos scolaires 2017-2018

Voir document « Résultats du sondage auprès des parents »

M. Simard explique qu'un sondage a été envoyé aux parents concernant les photos scolaires puisque l'école a fait affaire avec une nouvelle compagnie cette année. Les enseignants ont également été questionnés sur le sujet et dans l'ensemble, la majorité est généralement satisfaite, mais suggère quelques améliorations à la suite de cette première expérience :

- uniformiser la qualité des photos au niveau de l'éclairage et des contrastes
- améliorer l'intervention des photographes en classe en les jumelant avec des parents bénévoles
- tenter de diminuer le temps nécessaire à la prise de photos puisqu'il devient difficile de gérer le reste du groupe durant 60 à 90 minutes
- proposer un plan B intéressant dans l'optique où la photo de groupe ne puisse pas être prise à l'extérieur en raison d'une température inadéquate

Comme le choix des photos revient aux parents et que le sondage révèle une satisfaction de ces derniers à 76,1%, il est convenu de reconduire le contrat avec la compagnie PSR (Photo Scolaire Repensée) l'an prochain.

Il est proposé par Mme Valérie Deilhes de renouveler le contrat de photos scolaires avec la compagnie Photo Scolaire Repensée pour l'année scolaire 2017-2018, en leur faisant part des améliorations souhaitées des enseignants. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-030**

4. Approbation

4.1 Plan de lutte contre l'intimidation 2016-2017

Voir document « Agir ensemble pour un milieu sûr et stimulant »

Comme le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2016-2017 avait été distribué séance tenante en décembre, son approbation avait été reportée en février. M. Simard rappelle qu'il comporte quelques nouveautés par rapport à l'an dernier : la définition et les différentes formes d'intimidation, la liste des activités de prévention prévues cette année et les interventions qui sont réalisées dans le cas où un élève est victime d'intimidation.

Ce document ne serait pas envoyé dans sa version « papier » aux parents, mais serait déposé sur le site de l'école (lien dans la prochaine parution du *Bocages Express*).

Il est proposé par Mme Chantale Coulombe d'approuver le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2016-2017. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-031**

4.2 Sortie dans le cadre du Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec

M. Simard explique que M. Stéphane Plamondon, enseignant d'éducation physique, a organisé une sortie pour les élèves de 4^e année et de 6^e année qui sont invités à aller assister à une partie de hockey au Centre Vidéotron dans le cadre du Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec. Les élèves de 4^e année iraient le 16 février en matinée tandis que ceux de 6^e année s'y rendraient le 13 février en matinée. Les couts occasionnés par le transport seraient défrayés par la Fondation. Les enseignantes de 5^e année ont dû décliner l'invitation puisque les dates soumises ne leur convenaient pas dans un contexte de fin d'étape. Des billets gratuits pour le tournoi ont par ailleurs été remis cette semaine à tous les enfants qui fréquentent le service de garde.

Il est proposé par Mme Diane Alary d'approuver la sortie aux Pee-Wee pour les élèves de 4^e année et de 6^e année. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-032**

5. Information

5.1 Inscriptions à la semaine de relâche (sdg)

Voir document « Service de garde : Programmation de la semaine de relâche 2017 »

M. Simard annonce que contrairement à ce qui avait été annoncé en décembre, si le service de garde est ouvert durant la semaine de relâche, il le serait finalement à l'école Les Sources, avec une programmation réalisée en concertation par les services de garde des écoles Les Sources, L'Arbrisseau et Les Bocages. La Commission scolaire avait d'abord naturellement pressenti l'école Les Bocages puisque c'est elle qui avait offert le service l'an dernier, mais le

Conseil d'établissement de l'école Les Sources s'est offert avant alors M. Simard et M. Bourgault, tous deux nouveaux cette année, n'ont pas insisté pour offrir le service. De plus, on souhaitait avoir un nombre suffisant d'inscriptions afin d'avoir un minimum de deux groupes (un pour les élèves plus jeunes et un pour les élèves plus vieux) et ainsi offrir une programmation adaptée à différents groupes d'âges. Comme il y a eu peu d'inscriptions (entre 18 et 29 par jour), la qualité de service se serait trouvée compromise. Enfin, en vertu des inscriptions actuelles, le déficit du service de garde se creuserait de 700,00\$. Les parents concernés par le changement de lieu seront avisés.

*On se questionne par rapport à une semaine de relâche potentielle à l'automne pour l'année scolaire 2017-2018. Cette possibilité est en vigueur uniquement pour la Commission scolaire des Navigateurs, mais pourrait probablement faire l'objet d'une consultation à l'automne pour l'année scolaire 2018-2019. À suivre...

Il est proposé par Mme Guylène Plante d'approuver la centralisation des services à l'école Les Sources pour la semaine de relâche à la lumière du nombre d'inscriptions reçues. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-033**

5.2 Travaux en lien avec le plan de réussite

Voir document « Progresser ensemble au fil des saisons » (version du 7 février 2017)

Voir document « Le projet éducatif et le plan de réussite : Tracer la route vers la réussite »

M. Simard présente le plan de réussite 2016-2017 lié au projet éducatif de l'école dans lequel les indicateurs de suivi ont commencé à faire l'objet de bilan (« An 1 » avec légende associée). Un comité d'enseignants a procédé à l'ajout d'indicateurs puisque de nouveaux moyens ont été mis en place cette année et en a retranché quelques-uns qui n'étaient plus pertinents. Il est rappelé que l'an dernier, une première liste d'indicateurs avait été établie, mais l'approbation en juin de ce document ne comportait pas d'analyse de ces indicateurs.

Certains éléments soulèvent des questions :

- L'évolution de chacun des indicateurs sera difficile à évaluer durant trois ans si certains indicateurs de suivi sont modifiés en cours de route.
- Certains axes de développement comportent un bilan général pour l'ensemble des indicateurs alors que d'autres décortiquent le bilan pour chacun des indicateurs.
- La légende contient deux significations différentes pour la lettre « R » (*Mise en œuvre reconduite* pour l'orientation 1 et *Rédaction-révision* pour les orientations 2 et 3).
- Il faudra s'assurer que les indicateurs cotés « AP » ou « MO » soient poursuivis à l'an 2.
- Certains axes de développement contiennent une cible au début et d'autres non.

M. Simard explique d'abord que les cibles présentes font référence à celles imposées par la Convention de gestion et de réussite éducative de la Commission scolaire. Lorsqu'il n'y en a pas, c'est que l'axe de développement a été créé en lien avec le projet éducatif spécifique à l'école Les Bocages.

On suggère les modifications suivantes pour plus de transparence :

- Ne pas enlever d'indicateurs de suivi à partir de maintenant, même s'ils ne sont plus applicables. Dans ce cas, ajouter un élément « N/A » signifiant « ne s'applique plus » dans la légende.
- Mettre en gris la case bilan de l'an 1 et indiquer dans la légende qu'il s'agit d'une nouveauté s'il y a ajout d'indicateurs de suivi à l'an 2 ou l'an 3.
- Décortiquer chaque indicateur de suivi des différents moyens proposés pour atteindre les objectifs fixés afin de connaître le bilan pour chacun.
- Modifier la légende actuelle afin qu'il n'y ait plus deux lettres « R ».

Le bilan des indicateurs de suivi est appelé à changer au cours des prochaines semaines puisqu'il est constamment en évolution et doit être approuvé par l'équipe-école. Les membres du Conseil d'établissement peuvent difficilement donner leur avis sur ce qui a été réalisé ou non, mais pourront émettre des commentaires en mars sur la clarté du document et l'emploi d'une terminologie facile à comprendre pour les parents qui le consulteront. Le bilan du plan de réussite 2016-2017 devra être approuvé en mai. Dossier à suivre...

5.3 Critères d'inscription 2017-2018

Voir document « Recommandations du Conseil d'établissement – 7 décembre 2016 »

M. Simard, appuyé de Mme Drolet, explique que malgré le fait que la réintégration du critère de la fratrie dans les critères d'inscription a été demandée par d'autres écoles de la Commission scolaire, il a été impossible pour les commissaires de discuter de ce sujet puisque ce sujet relève plutôt de la Politique d'admission qui se trouve au-dessus des critères d'inscription et qui ne faisait pas l'objet d'une consultation cette année.

Mme Drolet ajoute cependant que les commissaires ont demandé la création d'un comité plénier visant à réviser la politique et permettant ainsi la reconsidération du critère de la fratrie.

5.4 Liste des écoles et leur aire de desserte pour 2017-2018

Voir document « Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs, tenue le mardi 31 janvier 2017 »

M. Simard, appuyé par Mme Drolet, explique que le Conseil des commissaires a finalement opté pour le statu quo dans le dossier du changement des aires de desserte touchant entre autres l'école Les Bocages. Il attire l'attention des membres sur la 3^e partie de la résolution, ciblant d'ailleurs spécifiquement l'école Les Bocages. La décision de ne pas aller de l'avant serait liée au fait qu'il n'y a pas d'urgence réelle à l'école Les Bocages puisqu'elle ne se trouve pas en situation de surpopulation et que les prévisions ministérielles annoncent une baisse de clientèle à l'école Les Bocages et une hausse à l'école L'Arbrisseau au cours des prochaines années.

Mme Drolet ajoute que lors de la réunion Conseil des commissaires du 31 janvier dernier, un bureau d'avocats est venu longuement expliquer que le critère de la fratrie va à l'encontre de l'article 10 de la Charte des droits de la personne et réfère à l'article 239 qui dit que le critère de distance prévaut en tout temps. Ils ont été formels en attestant que de placer le critère de la fratrie en premier lieu est discriminatoire et illégal et que les commissions scolaires qui ne tiennent pas compte de cet avis juridique le font à leurs risques de se faire poursuivre. C'est donc ce qui a incité les commissaires à privilégier le statu quo, en plus du fait que de diminuer la clientèle de l'école Les Bocages de 45 enfants, au terme des 5 ans de la période transitoire, ne comporterait peut-être pas d'effets visibles à court terme. Mme Drolet termine en mentionnant qu'une discussion importante est à venir sur le critère litigieux qu'est celui de la fratrie et que la Commission scolaire décidera peut-être de prendre le risque de le réintégrer. À suivre...

M. Gobeil commente la situation en se désolant du fait qu'on revienne au point de départ au terme d'une longue démarche de consultation et des efforts déployés, alors qu'il était prévisible que le critère de fratrie allait causer problème dans cette consultation. Mme Coulombe ajoute que la réalité des enfants et du personnel de l'école, souvent décriée, n'a pas été prise en compte dans la décision rendue. Mme Côté ajoute que les enseignants et les membres du Conseil d'établissement s'étaient enfin sentis écoutés et compris après des demandes répétées de revoir les aires de desserte, mais que cet enthousiasme est retombé la semaine dernière en apprenant la décision du Conseil des commissaires. Elle se questionne à savoir comment une « veille stratégique » viendra réellement changer l'analyse des données et pourra influencer les décisions à venir. Elle conclut en demandant à ce que tout le processus de consultation soit éludé si le projet est remis sur la table l'an prochain puisque les enjeux sont maintenant connus de tous. Le changement éventuel des aires de desserte pourrait ainsi se faire plus rapidement.

5.5 Soutien à la réussite aux élèves de 6^e année et de 5^e année

Voir document « Objet : Période de révision du programme de 6^e année »

M. Simard rappelle que des périodes de révision sont nécessaires avant les évaluations ministérielles de fin d'année puisque l'anglais intensif est obligatoire pour tous les élèves à l'école. Deux types d'élèves ont particulièrement besoin de ces périodes de révision : ceux qui sont anxieux face aux évaluations et ceux qui sont en difficulté en français et/ou en mathématique. Comme l'an dernier, ces périodes seront offertes aux élèves de 6^e année qui en ressentent le besoin à compter du mois de mars. Elles seront offertes gratuitement par l'école puisqu'un montant leur avait été réservé lors de la décision de demander une contribution de 6\$ par semaine aux parents dont l'enfant, ciblé, bénéficiait de l'aide aux devoirs. Elles seront animées par Mme Marie-Ève Charrette, une enseignante qui complète actuellement des parties de tâche en 5^e année.

Des périodes d'accompagnement en petits groupes de 5 à 8 élèves seront également offertes gratuitement à certains élèves ciblés de 5^e année afin de travailler sur des notions spécifiques selon leurs difficultés. Ces périodes débuteront à 15h30 et dureront 45 minutes.

6. Informations générales

6.1 Mot du président

M. Gobeil réitère sa déception par rapport à la décision du Conseil des commissaires de ne pas changer l'aire de desserte de l'école l'an prochain après un si long processus de consultation. Il souhaite par ailleurs une belle seconde partie d'année aux enseignants, en particulier à ceux des années paires qui doivent jongler avec les évaluations ministérielles.

6.2 Mot de la direction

M. Simard informe les membres sur divers sujets et sur des activités vécues à l'école :

- Il mentionne que toutes les écoles de la Commission scolaire ont été secouées par la tuerie dans une mosquée de Québec. Aucune famille musulmane n'a été directement touchée à l'école Les Bocages, mais toutes ont été rejointes. De l'aide leur a été offerte au besoin. On a dénoté une belle solidarité dans tous les milieux et on félicite la Commission scolaire pour la bonne gestion des communications. Le sujet n'a pas été abordé dans les classes spécifiquement à l'école, sauf si des questions étaient posées par les élèves.

Mme Coulombe souhaiterait que le message soit uniformisé dans toute l'école puisque certains élèves en ont appris plus que d'autres sur ce triste événement.

- Il revient sur les thèmes 2 et 3 du sondage envoyé aux parents, soit la communication et le service de garde. Il a notamment senti de grandes réticences face à l'ouverture d'une page Facebook pour l'école. Il rappelle que plusieurs idées avaient été lancées afin de différencier un courrier électronique important d'un autre plus anodin. Il rectifie également le taux de parents qui étaient satisfaits du système de la table des départs (4/5 des parents appréciaient ce mode de fonctionnement, contrairement aux 2/3 annoncés lors de la précédente réunion).

M. Dostie aimerait connaître la planification des activités vécues au service de garde par les enfants. La planification mensuelle de chacun des éducateurs sera affichée sur le nouveau babillard dans le hall d'entrée. Elle pourra également être envoyée aux parents concernés par courrier électronique.

- La période d'inscription pour l'année scolaire 2017-2018 se tiendra du 20 février au 3 mars, avec une journée destinée aux nouvelles inscriptions au préscolaire le 23 février prochain (enseignante du préscolaire sur place pour accueillir les parents et présenter l'école). L'organisation scolaire 2017-2018 découlera de cette période d'inscription. Pour le moment, 21 groupes sont prévus (3 groupes par niveau), mais l'école ne peut accueillir que 19 groupes. Des transferts ou des classes multi-âges sont donc possibles pour l'an prochain. La direction s'engage à tenir au courant le Conseil d'établissement.
- Aucun autre cas d'oxyurose n'a été déclaré depuis le retour du congé des Fêtes. On demeure vigilant dans le nettoyage afin de créer une barrière hygiénique.

- Parmi les 7 équipes de mini basket-ball de l'école (élèves de 3^e année à 6^e année), 4 équipes ont été médaillées cette année. Un nouveau programme « élite » a été proposé aux élèves du 3^e cycle. Trois équipes seront formées et des tournois auront lieu de février à juin.
- Trois nouvelles activités parascolaires variées ont été offertes en janvier aux élèves.

6.3 Mot du trésorier

M. Boumansour n'a rien à ajouter aux points discutés préalablement, sinon qu'un montant de 125\$ a été retranché au budget du Conseil d'établissement pour payer le secrétariat de la précédente réunion.

6.4 Mot de la représentante du Comité de parents

Mme Deilhes, représentante au Comité de parents, a assisté à une troisième réunion en janvier dernier. Voici les principaux sujets abordés et les principales décisions prises :

- Le dossier des aires de desserte des différentes écoles de la Commission scolaire a suscité à nouveau la discussion.
- Le Comité de parents a reçu la même présentation que le Conseil des commissaires sur le critère de la fratrie donnée par un bureau d'avocats.

6.5 Mot des représentants des membres du personnel

Mme Marie-Christine : Les élèves de 4^e année sont allés au Mont Bélair le 26 janvier dernier pour une journée de survie en forêt appelée « Petits primitifs » où ils ont notamment fabriqué des abris de neige d'origine amérindienne appelés « quinzy ». Ils iront aussi au Centre Vidéotron le 16 février prochain assister à des parties des Pee-Wee. Par ailleurs, toutes les classes du 2^e cycle ont participé à la dictée P.G.L. La cueillette de sous est actuellement en cours pour aider les écoles des pays moins développés. Enfin, les enfants débiteront leurs évaluations de fin de 2^e étape au cours des prochains jours puisque l'étape se termine le vendredi 3 mars avant la semaine de relâche.

Mme Guylène : Les élèves de 6^e année sont allés au Musée de la Civilisation (exposition sur les chiens et les chats en avant-midi) et au Cégep Garneau (activités sur le corps humain en après-midi) le 26 janvier dernier. Ils ont également assisté à un atelier intitulé « Gang de choix » afin de les aider à faire de bons choix d'amis. Les jeunes leaders de 6^e année poursuivent leur travail sur la cour afin d'offrir des récréations animées aux plus jeunes. Les élèves de 6^e année iront également au Centre Vidéotron le 13 février prochain assister à des parties des Pee-Wee tandis que les élèves de 5^e année travailleront sur les oiseaux de la forêt laurentienne jusqu'à la semaine de relâche. Une présentation leur a été offerte cette semaine. Finalement, des remerciements sont formulés à la direction pour les petites attentions en lien avec la semaine des enseignants.

Mme Marie-Josée : Il n'y a rien à ajouter à ce qui a été dit préalablement.

Mme Diane : La journée pédagogique du 3 février dernier s'est bien déroulée et l'activité de création offerte par Crackpot Café a été appréciée des enfants participants. Les pots créés sont actuellement en cuisson. Sinon, il y a beaucoup de changements dans le personnel du service de garde et c'est un défi de recruter des éducateurs. L'équipe doit constamment s'adapter avec des éducateurs manquants, surtout le midi. Enfin, plusieurs groupes de service de garde profitent du beau temps hivernal pour aller patiner après l'école.

6.6 Mot de la commissaire

Mme Drolet fait état des éléments discutés lors de sa dernière rencontre des commissaires :

- La direction générale et le président de la Commission scolaire ont déposé le rapport annuel 2015-2016 à la réunion de décembre. Ce dernier est disponible sur le site de la Commission scolaire. Le rapport financier de mi-année a également été présenté. Un très léger déficit a été annoncé, mais ces chiffres peuvent encore varier d'ici juin.
- Les 4 documents qui étaient en consultation à l'automne et pour lesquels (3 sur 4) le Conseil d'établissement s'était prononcé ont été adoptés à la réunion de décembre.
- Le président de la Commission scolaire a fortement remercié le personnel pour sa rapidité d'intervention à la suite de la tragédie du 29 janvier dernier. La Commission scolaire a été très présente dans les médias.

7. Varia

7.1 Aide aux devoirs : bilan provisoire

Voir document « Bilan provisoire : aide aux devoirs 2016-2017 »

M. Simard présente le bilan des dépenses et revenus de l'aide aux devoirs, en fonction des balises qui avaient été approuvées en octobre dernier, c'est-à-dire de demander un montant fixe de 6\$ aux parents par semaine, ce qui totaliserait un montant annuel d'environ 120\$ par enfant. Un bilan final sera présenté en mai. Le choix de demander aux parents de défrayer une partie des coûts permet maintenant de diversifier les services offerts et de toucher un plus grand nombre d'élèves, notamment en offrant des périodes de révision aux élèves du 3^e cycle (voir point 5.5).

7.2 Module de jeu

M. Simard explique que le dossier du module de jeu est actuellement entre les mains du comité exécutif de la Ville de Saint-Augustin et qu'aucune confirmation n'a été donnée quant à son remplacement, malgré l'entente verbale survenue cet automne entre le directeur général et lui. Il est à noter que l'entente entre la Commission scolaire et la Ville arrive à échéance en juillet 2017 et que la sphère politique ne semble pas d'accord pour

déboursier 50 000\$ pour un module de jeu. Cela ne s'annonce donc pas positif pour le printemps prochain...

Le Conseil d'établissement, en tant qu'organisme politique, souhaite faire une résolution adressée à M. le maire Sylvain Juneau, à M. Robert Doré, directeur général, et à M. Louis Potvin, conseiller du secteur des Bocages, afin de faire avancer le dossier avant le printemps. Mme Drolet s'informerait auprès de Mme Julie Aubin des ressources matérielles de la Commission scolaire. Des informations à ce sujet seront également inscrites dans la prochaine parution du *Bocages Express* afin d'informer les parents.

Résolution du Conseil d'établissement

CONSIDÉRANT l'entente existante entre la Commission scolaire des Découvreurs et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT le vandalisme commis sur le module de jeu le 26 juin 2016;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en octobre 2016 à remplacer rapidement le module de jeu;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Commission scolaire des Découvreurs à acheter des caméras de surveillance et à ajouter de l'éclairage pour assurer la sécurité dans la cour de l'école Les Bocages;

CONSIDÉRANT le taux élevé d'utilisation du module de jeu par les élèves du 1^{er} cycle, par les enfants fréquentant le camp de jour l'été et par les enfants de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence possible d'alternative de jeux récréatifs dans cette partie de la cour;

Le Conseil d'établissement de l'école Les Bocages demande le remplacement du module de jeu de la cour pour le printemps 2017. **C.E.-25-16-17-034**

La levée de l'assemblée a lieu à 21h45.

Sébastien Gobeil, président

Sébastien Simard, directeur

Secrétaire : Marie-Christine Côté